

## Nouveaux taux de cotisation pour 2020



Comme à chaque année, les taux de cotisations changent. Voici donc un résumé des modifications qui sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les retenues effectuées sur vos paies.

	Régie des rentes du Québec (RRQ)		Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)		Assurance-emploi (AE)	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Maximum annuel assurable	57 400 \$	58 700 \$	76 500 \$	76 500 \$	53 100 \$	54 200 \$
Taux de cotisation	5,55 %	5,70 %	0,526 %	0,494 %	1,25 %	1,20 %
Cotisation maximale annuelle	2 991,45 \$	3 146,40 \$	402,39 \$	377,91 \$	663,75 \$	650,40 \$

### Taux de cotisation pour le RREGOP

Le taux est de 10,63 % du traitement excédant 14 675 \$ (25 % du maximum des gains admissibles [MGA] au RRQ, soit 58 700 \$ pour 2020).

Exemples de la cotisation annuelle au RREGOP pour 2020 →

Échelon	Cotisation 2020
5	± 3 736 \$
9	± 4 733 \$
13	± 5 873 \$
17	± 7 219 \$

Vous avez des questions ou désirez des informations supplémentaires, nous vous invitons à nous appeler pour en discuter.

*Guy Croteau*  
Secrétaire-trésorier